



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SPBI S.A GROUPE BENETEAU

Régularisation de la situation administrative et augmentation des activités du site de fabrication sur la commune du Poiré-sur-Vie

Par arrêté préfectoral n° 19-DRCTAJ/1-451 du 9 septembre 2019 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par le président de la société SPBI S.A du groupe Bénéteau, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de régulariser la situation administrative du site SPBI Bénéteau Poiré sur Vie et d'augmenter les activités du site de fabrication sur la commune du Poiré sur Vie, est soumise à enquête publique. Cette enquête est ouverte pendant **17 jours consécutifs, du lundi 07 octobre 2019 à partir de 14h30 au mercredi 23 octobre 2019 jusqu'à 17h00 (heure de clôture de l'enquête).**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'incidence environnementale et la décision de dispense d'étude d'impact et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie du Poiré sur Vie, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Gérard GUIMBRETIERE, cadre de l'industrie du transport en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête. Il recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie du Poiré sur vie de la manière suivante :

- **le lundi 07 octobre 2019de 14h30 à 17h30 ;**
- **le samedi 12 octobre 2019.....de 09h00 à 12h00 ;**
- **le mercredi 23 octobre 2019.....de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)**

Les observations et propositions peuvent également être adressées :

- par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie – 4 place du marché – BP 4 – 85170 LE POIRE SUR VIE ;

-par courriel (avec demande d'AR), à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr (indiquer dans l'objet : enquête publique – Bénéteau).

Seules les observations du public reçues sous forme dématérialisées seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique Publications – commune du Poiré sur Vie).

Les résumés non techniques de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude de dangers, la décision de dispense d'étude d'impact, l'arrêté d'ouverture d'enquête et le présent avis sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Vendée au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 07 octobre 2019 au 23 octobre 2019 inclus** sur ce même site internet.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de Monsieur Eric GREAUD, responsable HSE pour SPBI – Groupe Bénéteau, par courriel à l'adresse : e.greaud@bjtechnologie.com .

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture et en mairie du Poiré sur Vie ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.